

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fiechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

BÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAYAS-LAPIERRE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Juillet 1878.

DÉCRET

CRÉANT LE NOUVEAU 3 0/0 AMORTISSABLE.

Le Président de la République française. Vu la loi du 11 juin 1878 portant création de la dette amortissable par annuités et notamment les articles 4, 7 et 8 de ladite loi, Sur le rapport du ministre des finances, Décrète :

Art. 1er. — Le ministre des finances procédera, ainsi qu'il est dit ci-après, à la création de la somme de rente 3 0/0 amortissable en 75 ans, dont l'inscription au Grand-Livre de la dette publique a été autorisée par les articles 7 et 8 de la loi du 11 juin 1878.

Art. 2. — Le capital au pair des rentes 3 0/0 amortissables à créer en vertu de l'article 1er du présent décret sera divisé en 175 séries remboursables annuellement par la voie du sort en 75 ans, conformément au tableau d'amortissement ci-joint qui sera reproduit sur chacun des titres émis.

Les tirages auront lieu le 1er mars de chaque année, le premier tirage devant être effectué le 1er mars 1879, et le remboursement du capital sera exigible à partir de l'échéance du coupon qui suit chaque tirage.

Les arrérages des rentes 3 0/0 amortissables seront payables aux époques des 16 janvier, 16 avril, 16 juillet et 16 octobre de chaque année.

Les arrérages des rentes appartenant à la série désignée par le sort pour le remboursement en capital cesseront de courir à dater de l'échéance de ce remboursement, et le capital ne sera tenu à la disposition de l'ayant-droit que sous la retenue des coupons non échus qui auraient été détachés d'un titre au porteur appelé au remboursement.

Art. 3. — Le minimum de rente 3 0/0

amortissable inscriptible est fixé à quinze francs (15 fr.)

Les inscriptions de rente seront, au choix des parties, nominatives ou au porteur.

Les inscriptions nominatives seront délivrées pour toute somme de 15 francs et les multiples de 15 francs.

Les rentes au porteur seront émises dans les coupures ci-après désignées :

Table with 2 columns: Coupure de 15 fr., Coupure de 300 fr. Values: 30, 60, 150, 600, 1.500, 3.000.

Art. 4. — Toutes les opérations relatives au transfert ou à la conversion des rentes 3 0/0 amortissables seront effectuées conformément aux dispositions qui régissent les rentes perpétuelles inscrites au Grand-Livre de la dette publique.

Toutefois il ne sera pas créé de livres auxiliaires pour la délivrance des inscriptions départementales.

Les titres au porteur appartenant à une même série de remboursement seront seuls susceptibles de réunion.

Les titres nominatifs pourront comprendre indistinctement des rentes inscrites au nom du même titulaire appartenant à différentes séries de remboursement.

Art. 5. — Le paiement des arrérages trimestriels aura lieu à la caisse des comptables du Trésor de Paris et dans les départements.

Le remboursement des titres appartenant à la série désignée pour l'amortissement par la voie du sort sera effectué par le caissier payeur central du Trésor public à Paris, et pour son compte dans les départements.

Art. 6. — Le ministre des finances est chargé de déterminer le taux, l'époque et les conditions d'aliénation des rentes 3 0/0 amortissables par annuité en 75 ans à créer conformément aux dispositions du présent décret.

Fait à Paris, le 16 juillet 1878.

Maréchal DE MAC-MAHON, duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République : Le ministre des finances, LÉON SAY.

Le ministre des finances, Vu les articles 7 et 8 de la loi du 11 juin 1878;

Vu les annexes jointes à ladite loi; Vu l'arrêté ministériel en date de ce jour; Considérant que le capital à réaliser par le Trésor au moyen de l'aliénation des rentes 3 0/0 amortissables par annuités en 75 ans en vertu des dispositions qui précèdent est évalué à la somme de 439,878,547 fr.,

Arrête : Art. 1er. — Il sera remis au caissier-payeur central du Trésor public, en remplacement des 50,673 obligations du Trésor, une somme de 1,013,460 fr. de rente 3 0/0 au porteur, amortissable par annuités en 75 ans, portant jouissance du 16 juillet 1878 pour être négociée par l'intermédiaire des agents de change, au cours de la Bourse, au fur et à mesure des besoins du Trésor.

Art. 2. — Il sera statué par des arrêtés ultérieurs sur les aliénations des rentes 3 0/0, amortissables par annuités en 75 ans, dont le produit est applicable :

1° Aux dépenses précédemment imputables sur les ressources à provenir des obligations trentennaires, dont la création avait été autorisée par la loi du 29 décembre 1876;

2° Au prix de rachat des chemins de fer fixé par la loi du 11 juin 1878, pour les lignes reprises de leurs concessionnaires;

3° Aux travaux à faire, tant par les Compagnies que par l'Etat sur les lignes de chemins de fer rachetées, à l'insuffisance éventuelle des produits de l'exploitation provisoire des chemins de fer rachetés, au trimestre d'arrérages afférent à l'exercice 1878, ainsi qu'aux frais divers d'escompte et de négociation.

Fait à Paris, le 16 juillet 1878.

LÉON SAY.

(Journal officiel.)

Chronique générale.

On sait maintenant quelles sont les brillantes compensations que M. Waddington nous rapporte de Berlin.

Le ministre des affaires étrangères a, paraît-il, dans sa poche la preuve irrécusable que la régence de Tunis nous a été offerte, et que noblement il a refusé de prendre ce que M. Gambetta, dans son langage diplomatique, appelle si finement la part du gâteau.

Cette révélation irrite le Soleil lui-même qui, avec le calme et la modération qu'on lui connaît, fait justement observer que Tunis ne relève pas de la souveraineté du sultan et que notre désintéressement est tout simplement une niaiserie.

Voici en quels termes notre grave confrère exprime cette réflexion :

« Nous avons à relever une affirmation plus qu'étrange, que quelques journaux de gauche ont donnée.

« D'après ces journaux, le Congrès aurait offert à la France la Tunisie. C'est elle qui aurait refusé ce présent d'Artaxercès.

« Nous nous permettons de faire observer à ces défenseurs trop zélés de M. Waddington que la régence de Tunis ne relève pas de la souveraineté du sultan qui se borne à en donner l'investiture et que la Tunisie ne fait pas partie des provinces que possède la Turquie.

« Tout ce que le Congrès aurait pu faire, c'eût été de dire à la France : « Prenez la Tunisie, si vous le voulez et si vous le pouvez. Nous vous laisserons faire. »

« Ce n'est pas ainsi que l'Angleterre a l'île de Chypre, que l'Autriche a la Bosnie, et qu'on réserve à la Grèce une part dans les dépouilles de l'empire ottoman. »

D'un autre côté, le correspondant du Daily-News enregistre un bruit d'après lequel l'Allemagne recevrait l'île d'Héligoland pour prix de l'acquiescement de M. de Bismark à la prise de possession de l'île de Chypre par l'Angleterre.

6

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

HANS BERNER ET SES FILS

SCÈNES BERNOISES.

(Suite.)

Bientôt arriva la nouvelle qu'il n'y avait pas moyen de trouver une voiture.

Ils firent entrer le domestique, lui donnèrent à boire, le questionnèrent et n'en tirèrent rien.

Il fallait pourtant qu'il n'eût pas bien cherché, lui dirent-ils.

— Mon Dieu ! des voitures, j'en sais assez, répondit le domestique; mais elles ne sont pas des plus belles, et j'ai cru que des messieurs comme vous ne voudraient pas s'en servir.

— Ça nous est égal, pourvu que nous partions; et nous ne pouvons croire qu'elles soient si mauvaises.

— Puisqu'il n'y en a pas d'autres, il faudra bien s'en contenter, reprit le domestique, qui sortit aussitôt.

En attendant son retour, ils burent encore un coup; mais ce n'était plus avec plaisir.

La nuit commençait quand on vint leur dire que la voiture était à la porte.

Sameli et Fritz, une fois dehors, se trouvèrent en présence de beaucoup de gens qui riaient et plaisantaient; l'équipage était une charrette à deux roues, couverte d'une bâche et attelée d'un âne.

Ils restèrent là debout, la bouche ouverte, pendant qu'autour d'eux éclatait un immense éclat de rire.

Qui sait ? peut-être sans ces railleries fussent-ils montés dans la charrette; mais une fausse honte les en dissuada; ils se mirent à crier qu'ils ne se laisseraient pas ainsi baffouer, et à injurier l'hôte, les spectateurs et l'équipage lui-même.

Fritz, le boucher, eût été enchanté de se battre; mais Sameli n'y tenait pas, ne voulant pas exposer sa toilette à de si rudes épreuves; donc, les deux frères, arrivés si brillamment, s'en retournèrent à pied, à la grande joie des paysans, fort peu émus de leurs menaces.

Pendant la première demi-lieue ils marchèrent d'un air terrible; mais quand elle fut passée, Sameli commença à se plaindre de ses bottines qui le martyrisaient.

Ses jambes fléchissaient; la route était pour lui comme un champ d'épines, et le monde ne lui

semblait plus qu'un tonneau d'encre au milieu duquel il nageait.

Il gémissait, il pleurait; il était en proie à un véritable délire.

Fritz n'était pas plus heureux; il pensait surtout au ressentiment de leur père.

Quant tous deux rentrèrent, ils étaient on ne peut plus mal à l'aise. Leur superbe crânerie avait fait place à la peur.

Hans Berner était rentré depuis longtemps.

Lui non plus n'était pas à son aise, on peut se l'imaginer; mais ce n'étaient ni une vaine souffrance ni une colère inutile qui le dominaient.

Son âme énergique cherchait à sortir convenablement de cette situation pénible.

Il avait compris d'où venait la faute, et que ni sa femme ni lui n'étaient sans reproche.

Ils avaient été ridiculement glorieux de leurs enfants et le leur avaient laissé voir.

Ils ne les avaient pas assez surveillés, et, par suite, leur avaient laissé contracter des habitudes vicieuses.

Tout cela s'était éclairci peu à peu dans la pensée de Hans Berner pendant le voyage, et il avait fini par conclure qu'il était urgent qu'il reprît sa place vis-à-vis de ses fils et leur imposât de nouveau le respect qu'ils avaient perdu; car alors seulement il verrait ce qu'il pourrait faire d'eux.

Ce qui le navrait le plus, c'était leur manque de

cœur; ils n'aimaient personne et ne vivaient que pour eux-mêmes.

Il se sentait assailli d'angoisses indicibles quand il pensait quel instrument de malédiction pouvait devenir sa fortune dans des mains pareilles, et combien elle nuirait à ses concitoyens, à qui ses enfants ne seraient occupés qu'à faire du mal et jamais de bien.

Hans Berner confia sa triste découverte à sa femme qui sentit aussi son cœur saigner; car qu'y a-t-il de plus lamentable que de voir ses enfants planer sur un abîme où leur corps et leur âme vont s'engloutir !

Les parents ne tremblent-ils pas déjà de tous leurs membres quand ils voient leurs enfants sur le bord d'un trou où ils pourraient tout au plus se casser une jambe ?

La mère, heureusement, était une femme intelligente. Elle ne prit donc point parti pour ses fils; au contraire, elle approuva les idées de son mari, et se trouva parfaitement d'accord avec lui quand des père et mère délibèrent entre eux sur ce pied-là, Dieu les assiste toujours et leur inspire de justes résolutions.

Le lendemain matin, à six heures, Hans Berner attendait ses fils.

Ce matin-là il y avait réunion du conseil; aussi était-il habillé en conseiller; mais sa casaque pendait à la muraille, ornée d'une belle panoplie de

Il y a longtemps que la Prusse convoitait l'île d'Héligoland. Des pourparlers qui n'avaient point abouti jusque-là furent entamés depuis longtemps, notamment en 1871, après la guerre.

M. de Bismark est revenu à la charge et il a obtenu enfin ce qu'on lui refusait. L'île d'Héligoland est une excellente position maritime dont la marine de guerre allemande pourra tirer un énorme profit.

Toutes les puissances, sauf la France, ont donc tiré leur épingle du jeu au Congrès de Berlin.

Hier matin, à l'Élysée, un conseil des ministres a été tenu sous la présidence du Maréchal.

Si les renseignements que M. Waddington a donnés à ses collègues, sur les conséquences du Congrès de Berlin, paraissent satisfaisants, une note officielle révélera à la France l'étendue des avantages que ses diplomates ont obtenus pour elle à Berlin, car les promesses sybillines des organes du ministère n'ont pas calmé l'anxiété de l'opinion publique.

M. de Marcère a fait connaître les dernières nouvelles d'Anzin. Les mesures prises sont de nature à empêcher toute tentative violente. Le caractère de cette grève paraît être internationaliste. Les meneurs étrangers sont, dit-on, assez nombreux.

Des instructions ministérielles ont été envoyées avant-hier soir à M. le préfet du Rhône, l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour éviter toute manifestation publique à l'enterrement du député Durand. Ces instructions ont été motivées par une dépêche du préfet qui laissait prévoir une démonstration radicale pour le jour de l'enterrement.

LA GRÈVE D'ANZIN.

De grandes précautions sont prises par l'autorité pour préserver les localités voisines d'Anzin des tentatives des grévistes dont on paraît redouter quelques actions coupables.

On a saisi sur plusieurs individus arrêtés des brochures socialistes d'une grande violence; l'un d'eux était possesseur d'une lettre dans laquelle on conseillait aux ouvriers, aussitôt la grève déclarée, de couper les rails de chemin de fer les plus rapprochés des mines. On ne comprend guère dans quel but.

Des arrestations assez nombreuses ont été faites de nouveau l'avant-dernière nuit, mais elles paraissent porter l'exaspération parmi les grévistes qui font entendre de sourdes menaces.

Parmi les individus arrêtés, il s'en trouve un venu de Paris depuis mardi et qui était l'un des organisateurs du fameux banquet de Belleville dimanche dernier, à l'occasion du 4 juillet.

boucher et de bâtons. Dans un coin était une étagère toute garnie de vieux livres; la plupart étaient reliés en bois recouvert d'une peau rude; pour venir à bout d'en fouiller un dans sa poche, il eût fallu avoir une bien autre redingote que celles qu'on porte maintenant.

Il fut obligé d'attendre longtemps ses fils.

Enfin ils arrivèrent.

Ils avaient de pauvres mines; ils essayaient de regarder fièrement, mais ils étaient aux abois.

(A suivre.)

Cri d'une mère :

Un jeune négrillon est parti de Valparaiso dans l'âge le plus tendre. Il est venu à Paris. Là, grâce à son travail et à son intelligence, il est devenu riche.

Il ne néglige pas ses parents, qui sont restés au pays, et leur écrit régulièrement.

Dernièrement sa vieille mère lui répond affectueusement :

— Mon cher enfant, j'espère qu'au milieu de toutes tes prospérités, tu n'as pas oublié notre origine, et que tu es resté nègre !

S'il faut en croire quelques-uns de nos confrères de Paris, la circulaire du ministre de la guerre défendant la *Marseillaise* n'a pas empêché M. le général Clinchant, commandant à Lille le 4^e corps d'armée, de prier l'une de ces musiques militaires de jouer la *Marseillaise* en l'honneur de M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes.

Ce qui démontre une fois de plus l'homogénéité parfaite du ministère républicain.

Il est vrai que, pour son châtement, M. le général Clinchant était appelé dès le lendemain à se concerter avec M. le préfet du Nord à l'effet d'empêcher les grévistes d'Anzin de chanter la *Marseillaise* un peu trop fort.

MÉNAGONS LA POUDRE.

Le journal la *Marseillaise* trouve que voilà assez de fêtes comme cela, et que rien n'est plus pernicieux pour les peuples que ces orgies de lampions et de pétards qui l'émeuvent.

« *Panem et circenses!* Du pain et des spectacles! C'est la devise des empires, c'est aussi celle des opportunistes, on dirait.

» Pour cette même fête du 4 juillet, ce que M. de Marcère a défendu tout haut, M. Gambetta, je parie, l'encourage tout bas; il sait bien que l'électricité sociale qui peut un jour devenir le tonnerre, se perd et meurt dans l'atmosphère de ces fêtes.

» Prenons-y garde! Spectacles de foire ou spectacles tristes, avec pétards sur la place de Montmartre ou sur la place de la Bastille, c'est de la poudre brûlée pour rien: il ne faut pas gâcher la poudre.

On se plaignait, pendant le siège, de ce que l'on n'envoyait pas assez de coups de canon aux Prussiens, et l'état-major répondait qu'il fallait épargner la poudre, que chaque charge de canon coûtait 25 francs. Or, on sait à quoi a servi, quelques mois plus tard, tout ce qui était resté de poudre dans Paris.

Est-ce pour en faire un pareil usage que la *Marseillaise* conseille à ses amis de faire des économies de poudre? Il y a de sérieuses raisons pour le penser; et nous ne sommes peut-être pas aussi éloignés que bien des gens le croient du moment où une nouvelle couche de communards pourra chanter sans qu'on en rie: *Le jour de gloire est arrivé!*

Nous ne savons pas si, comme les journaux de gauche l'ont assuré, ce sont les conservateurs qui ont troublé l'ordre à Marseille; mais ce qui est certain, c'est que le tribunal de cette ville n'a jusqu'ici puni comme perturbateurs que des radicaux. Six prévenus, condamnés le 10, appartenaient évidemment à cette catégorie; ils avaient crié: « A bas les gendarmes! » Ce n'est pas le cri des conservateurs.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Les radicaux marseillais, ne pouvant pas obtenir l'enlèvement de la statue de Belzunce, veulent faire disparaître le buste du premier consul Bonaparte qui se trouve sur la colline Pierre-Puget.

» L'ordre a été donné de s'opposer également à l'enlèvement de ce buste.

Suivant le même journal, il est fort probable que quelques notes qui décriront, avec une précision pour ainsi dire absolue, les efforts tentés par la politique anglaise, l'an dernier et cet hiver, à Vienne, à Paris et à Rome, seront prochainement livrées à la publicité.

La même feuille dit encore, à propos du *Père Duchêne*, dont le gérant désigné sur la déclaration officielle était l'assassin Lebiez :

« On assure qu'une grande dame, d'origine allemande, aurait fourni une partie de la somme dont M. Buffenoir et Lebiez devaient user pour la fondation de leur journal.

» C'est un aveu que M. Buffenoir, lui-même, aurait fait à la justice.

La mort de M. Pernette, sénateur de Saône-et-Loire, a été une occasion de constater les pertes qu'a subies le Sénat depuis sa constitution.

Le Sénat compte 28 morts, dont 14 de sénateurs inamovibles et 14 de sénateurs élus par les départements.

Onze sièges se trouvent actuellement vacants au Sénat: un siège d'inamovible, celui du général Charéton, et dix sièges de sénateurs de départements, ceux de MM. Arnaud (Ariège), Esquiros (Bouches-du-Rhône), Bonnefoy-Sibour (Gard), de Kéridec (Morbihan), Maurice de Staplande et Jules Brame (Nord), Mége (Puy-de-Dôme), Charles Rolland et Pernette (Saône-et-Loire).

Un journal satirique de Berlin contient une caricature représentant M. Waddington gravissant, la République sous le bras, l'escalier qui conduit à la salle du Congrès, tandis que M. de Bismark, debout sur le seuil de la salle, lui fait signe qu'il se trompe et lui indique du doigt l'escalier de service. N'est-ce pas humiliant pour notre patriotisme?

La Rente 3 0/0 amortissable a été émise entièrement mercredi à la Bourse.

Elle a été cotée 85 fr., 86, 87, 86 fr. 80, 86 fr. 50 et 86 fr. 25 c., pour 3 fr. de rente, ce qui, au cours de 87 fr., fait ressortir l'obligation de 15 fr. à 435 fr., plus 4 fr. de courtage à payer à l'agent de change, et 80 c. de timbre.

C'est pour rien. La haute spéculation a entrepris de provoquer des mouvements très accentués sur cette Rente, et surtout souvent répétés, afin d'égarer l'opinion publique à ce sujet.

Ainsi, mercredi, on débutait donc à 85 fr., puis immédiatement on demandait à 87 fr., cours que l'on a conservé à peine quelques instants; des offres l'ont amené à 84 75. Hier jeudi il était coté 83 80, après 84 50.

La République française dit que la confiance amènera prochainement la conversion du 5 0/0.

Tribunaux.

Avant-hier, au tribunal correctionnel de Paris (8^e chambre), a été appelé le procès intenté par le Prince impérial Louis-Napoléon au journal le *Siecle*. Le Prince se plaint de ce que son père l'empereur Napoléon III aurait été diffamé dans diverses notes insérées dans les numéros de ce journal à la date des 24, 25 et 27 juin 1878. Le *Siecle* avait accusé notamment l'empereur Napoléon III d'avoir aliéné 26,000 hectares de forêts de l'Etat pour grossir ses revenus.

Le tribunal a rendu un jugement qui condamne le gérant du *Siecle* à 2,000 fr. d'amende et à l'insertion dudit jugement dans vingt journaux, au choix du demandeur.

Le *Siecle* a interjeté appel de ce jugement.

Le Prince impérial vient également d'assigner en diffamation le gérant du *Journal de la Corse*, pour un article publié par ce journal relativement à la liste civile de Napoléon III.

À la 8^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, les Frères de la Doctrine chrétienne avaient intenté un procès contre la *Petite République française* et le *Petit National*.

Sur la poursuite correctionnelle des Frères des écoles chrétiennes de Châtillon, et sur les réquisitions à l'audience du ministère public, le nommé Ruiz, gérant du journal la *Petite République*, a été condamné par défaut à trois mois de prison, 2,000 fr. d'amende et 6,000 fr. de dommages-intérêts, pour diffamation publique, injures publiques et publication de fausses nouvelles.

Le nommé E. Veil, gérant du journal le *Petit National*, a été condamné aux mêmes peines pour semblables délits.

Etranger.

Il y a un ensemble de faits qui témoignent d'une agitation sourde mais générale en Italie.

Le gouvernement a ses ambitions qui ont été déçues au Congrès, et le public a ses passions révolutionnaires qui peuvent faire explosion au premier moment.

Il est clair que l'Italie attendait quelque chose du Congrès. Elle désire beaucoup, elle demandait plus qu'il ne lui revient, et en somme elle n'a rien obtenu.

Elle voulait d'abord que la reconnaissance du royaume nouveau fût consacrée par un acte diplomatique, lequel aurait prononcé en même temps la déchéance de la Papauté comme puissance temporelle. De plus, elle voulait Trieste, avec le Trentin, avec une partie du Tyrol, et autres lieux. En somme, elle se croyait des droits à tout ce qui est à sa convenance.

Ces compétitions ont été trouvées ridicules à Berlin, et M. de Bismark lui-même a dû modérer les exigences de M. Cori.

Mais les ambitions du gouvernement italien étaient partagées par la population qu'on avait montée à ce sujet, et qui entend moins facilement raison sur cette déconvenue. De là provient l'agitation du moment; de là sont nées les manifestations de la populace vénitienne contre le consul autrichien.

Que va faire le gouvernement de Rome? Nous savons qu'il arme, et qu'il met en état de défense les places du quadrilatère; mais nous ignorons ses projets. Il est en face de menées révolutionnaires fort à redouter, car elles pourraient briser facilement ce fragile édifice italien; peut-être cherche-t-il dans une aventure un moyen de détourner les turbulences de sa population.

On parle d'un traité d'alliance entre l'Italie et la Grèce. Si le fait est vrai, le cabinet italien voudrait donc jouer un rôle actif en Orient pour obtenir, par la force, une compensation que le Congrès ne lui a pas donnée.

Nous ne voyons pas au juste ses projets, mais nous voyons bien qu'il se prépare pour des événements prochains, soit au nord de la Lombardie, soit en Orient. C'est peut-être pour lui le seul moyen d'échapper à des bouleversements intérieurs.

Nous avons reçu du Liban, dit l'*Union*, une proclamation maronite, adressée à tous les Libanais: l'étendue de cette pièce ne nous permet pas de la publier, mais nous devons la signaler à l'attention. C'est un cri de guerre contre Rustem-Pacha, l'oppressur de ces contrées. La proclamation est toute frémissante d'ardeur et de haine contre le despote du Liban. Elle fait appel au courage des montagnards; elle les excite à se souvenir de leur propre histoire, à imiter leurs aïeux qui n'ont jamais supporté la tyrannie. Cette pièce annonce une effervescence extrême. La révocation du gouverneur est une mesure nécessaire; elle peut seule prévenir des malheurs. De nouveaux engagements viennent d'être pris au Congrès de Berlin en faveur des chrétiens de l'Orient; l'occasion est bonne pour se rappeler qu'il y a d'autres chrétiens que ceux des Balkans, et pour inviter la Porte à remplir ses promesses. Il faut que l'archevêque maronite proscrit rentre dans le Liban, et que Rustem-Pacha n'y mette plus les pieds.

Chronique militaire.

On annonce que M. le général comte de Clermont-Tonnerre, nouvellement promu, est nommé chef d'état-major du 5^e corps d'armée, à Orléans.

M. Colonieu, colonel du 2^e régiment de tirailleurs algériens, passe au commandement du régiment des sapeurs-pompier de Paris, en remplacement de M. Saint-Martin, promu au grade de général de brigade.

Nous avons déjà annoncé qu'au ministère de la guerre on avait pensé à faire, dans chaque régiment actuellement en garnison dans les départements, un choix de sous-officiers que l'on aurait envoyés, à tour de rôle, visiter pendant trois jours l'Exposition universelle.

Malheureusement, M. le général Borel manque de fonds nécessaires pour donner suite à un pareil projet et a été obligé d'y renoncer.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons constaté le brillant succès de la musique municipale de notre ville, dont le nom figure, dans tous les journaux, au nombre des principaux lauréats du grand concours musical de Paris. Nos concitoyens, on l'a vu, ont obtenu l'une des 30 médailles d'or que le jury a décernées et une médaille de vermeil. Nous ne pouvons qu'être fiers de ce succès, qui classe désormais la musique municipale de Saumur parmi les meilleures sociétés musicales des départements.

Nous apprenons que la Société Sainte-Cécile d'Angers a obtenu deux prix. Le secrétaire de cette société a adressé la dépêche suivante aux journaux :

« Succès inespéré. Grand prix unique de musique sacrée; deuxième grand prix de lecture à vue. »

Nos plus chaleureuses félicitations à nos jeunes concitoyens, ajoute l'Union de l'Ouest.

Allonnes. — Mardi dernier, vers 4 heures du matin, le feu s'est déclaré au village du Grand-Taureau, commune d'Allonnes, au domicile des époux Couléon (Mathurin).

Le père et la mère étaient dans les prés et avaient laissé seul à la maison leur petit garçon âgé de 6 ans. Tout porte à croire que c'est cet enfant qui aura mis le feu dans le foie en jouant avec des allumettes chimiques.

Les habitants de Russé se sont portés en foule à cet incendie et sont parvenus à s'en rendre maîtres après trois heures de travail.

La perte s'élève à 300 fr. pour le fermier, qui n'était pas assuré, et à 4,200 fr. au préjudice du propriétaire, M. Chesneau, Julien, d'Allonnes.

On lit dans la Gazette de Châteaugontier :

« Mercredi dernier, un mendiant se présenta à la ferme des Pinaudières de Bazouges, où il demanda un abri pour la nuit. Permission lui fut donnée de coucher dans un grenier. Le lendemain matin, la fermière le trouva pendu à un soliveau au moyen d'une ceinture de cuir. Cet homme a été reconnu pour être le nommé Bellier, Joseph, âgé de 72 ans, né à Châteaugontier et domicilié à Saint-Hilaire-du-Bois (Maine-et-Loire). »

Allération des billets de chemin de fer.

Moreau et la dame Barret montèrent à Bordeaux dans un train qui devait les amener à Paris. Lors du contrôle des billets, on s'aperçut que ceux dont Moreau et la dame Barret étaient porteurs avaient été altérés et que les mentions en avaient été modifiées. Traduits devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine pour contrevention à l'ordonnance sur la police des chemins de fer, Moreau fut condamné à 3,000 fr. d'amende et la dame Barret à 100 fr. d'amende.

Moreau a interjeté appel de cette décision. L'affaire venait devant la Cour de Paris, lorsqu'à l'audience le ministère public déclara interjeter également appel de cette décision, soutenant qu'il s'agissait dans la cause non d'une simple contrevention à l'ordonnance sur la police des chemins de fer, mais bien du délit d'escroquerie.

La chambre des appels correctionnels a rendu l'arrêt suivant :

« Considérant qu'il résulte de l'instruction et des débats, notamment des constatations des agents de la Compagnie d'Orléans et de l'état matériel du billet de place remis au contrôleur de la Compagnie le 6 janvier 1878, par Moreau, qu'en apposant frauduleusement sur ce billet des indications inexactes, pour lui donner l'apparence d'un billet régulièrement délivré à Bordeaux, tandis qu'il avait été pris à Choisy-le-Roi et était périmé, Moreau s'est fait admettre dans une voiture de 1^{re} classe faisant partie du train n° 24 de Bordeaux à Paris.

« Que ce fait constitue non pas une simple contrevention à la police des chemins de fer, mais une manœuvre frauduleuse tendant à persuader l'existence d'un crédit imaginaire à l'aide de laquelle Moreau a escroqué, au préjudice de la Com-

pagnie d'Orléans, le prix d'une place de 1^{re} classe de Bordeaux à Paris ;

« Qu'il appartient à la Cour de restituer aux faits de la prévention leur caractère légal, et de leur faire, par suite, application de l'article 405 du Code pénal ;

« En ce qui touche les dommages-intérêts demandés :

« Considérant que Moreau, ayant ainsi frustré la Compagnie du prix d'une place de 1^{re} classe, de Paris à Bordeaux, doit être condamné au paiement de ce prix à titre de dommages-intérêts ;

« Qu'il y a lieu également, en raison des circonstances de la cause et à titre de supplément en dommages-intérêts, d'ordonner la publication et l'affiche du présent arrêt aux frais du prévenu ;

« Par ces motifs, »
« Infirme le jugement du 22 mai 1877 en ce qu'il n'a condamné Moreau qu'à l'amende pour contrevention à la police des chemins de fer, et, statuant à nouveau, le condamne à un an de prison et à 50 fr. d'amende ;

« Le condamne à payer à la Compagnie d'Orléans la somme de 71 fr. 20 c. à titre de dommages-intérêts ;

« Ordonne en outre que les motifs et le dispositif du présent arrêt seront insérés dans deux journaux de Paris et un journal de Bordeaux, au choix des parties civiles, et affiché au nombre de cent exemplaires dans les gares du réseau de la Compagnie d'Orléans, aux frais de Moreau ;

« Condamne Moreau aux frais de première instance et d'appel. »

PHOTOGRAPHIE DU CAPITAINE BOYTON.

Salut ! capitaine Boyton,
Pour toi, bien douce est ma critique.
Queue en plus, tu serais trilon.
Nul plus que toi n'est aquatique
Ton domicile, à toi, c'est l'eau.
La matelotte et la friture
Semblent être ta nourriture.
Sans gêne tu fais ta lecture.
Incomparable matelot,
Ta nature est plus que complète :
Pêcheur, chasseur, artificier...
On n'a pas un meilleur dossier ;
Aussi sait-on l'apprécier.
Je l'affirme et je le répète :
Rame de Saumur à Bordeaux,
Enfant gâté du vieux Neptune,
Tu peux, dans ton petit radeau,
Faire une très-grande fortune !

Villebriant, 17 juillet 1878.

CH. MARCHAND.

Faits divers.

A propos de Lebiez et Barré, le Figaro a publié la note que voici :

« Lebiez et Barré vont passer en cour d'assises. Nous ne referons pas l'histoire de leur crime. Tout le monde l'a encore présent à la mémoire. Nous ne discuterons pas leur culpabilité. Elle est plus qu'évidente, elle a été avouée par eux avec le cynisme le plus complet. Ils n'ont pas même nié la préméditation ; ils avaient de longue date condamné à mort leur victime, et la façon de la tuer avait été l'objet de plus d'une discussion entre eux.

« Barré voulait l'assommer, Lebiez préférait l'empoisonner parce que son idée était de disséquer la veuve Gillet pour « bazarder » son squelette.

« — Plaisantes-tu, disait-il à son ami, casser un crâne aussi bien conformé, un crâne qui, bien naturalisé, vaudra au bas mot vingt-cinq francs !

« Ce détail peint suffisamment les deux accusés. Nous n'insisterons donc pas.

« Mais nous aurions voulu, avant leur comparution en cour d'assises, qu'on éclaircît un autre mystère dont ils pourraient bien avoir la clef : l'affaire d'Asnières.

« On se rappelle, en effet, que le tronc mutilé d'un jeune homme fut trouvé au mois de mai dans la Seine. La mort paraissait remonter à plus d'un mois.

« Or, un témoin digne de foi nous raconte ceci : Un peu avant l'affaire de la rue Poliveau, Lebiez avait fait connaissance, au quartier latin, d'un jeune homme récemment

arrivé de province. Ils étaient devenus intimes, et allaient ensemble tous les jours au café Jules-César, où le jeune homme payait toujours.

« Ce jeune homme loua à Asnières un petit logement où les deux amis allaient « faire la noce ». Un beau jour, le jeune provincial disparut brusquement, et Lebiez, à qui l'on demanda de ses nouvelles, dit qu'il avait quitté Paris pour toujours...

« N'y aurait-il pas une corrélation entre la disparition de ce jeune homme et la découverte d'Asnières ? Au point où en sont les choses, Lebiez peut bien dire la vérité. »

Les suicides d'enfants deviennent fréquents aujourd'hui.

Le 8 de ce mois, dit le Corrèzien, à Saint-Robert, le jeune Villeneuve, âgé de onze à douze ans, a quitté ses parents et s'en est allé dans un bois voisin ; lorsqu'on l'a découvert, il s'était pendu à une branche d'arbre et ne donnait plus signe de vie.

« On veut que j'aille à l'école, avait dit quelques jours auparavant cet enfant, eh bien ! je me pendrai comme le vieux Brosard l'a fait il y a trois mois !
Et il le fit, en effet.

Un enfant de quatorze ans, demeurant rue Corneille, à Marseille, a été mis avant-hier à la disposition de la justice, pour avoir tenté d'étrangler sa mère, après l'avoir violemment maltraitée.

Le Journal de Lot-et-Garonne annonce la mort de la veuve de Jasmin, le poète d'Agen bien connu.

M^{me} Jasmin a été popularisée sous le nom de Mignounetto par le poète dans tout le Lan-guedoc.

On nous envoie, dit le Figaro, cette nouvelle fantaisie :

Dimanche, dans le faubourg Saint-Antoine, un vieillard, fort décrépit du reste, et se disant centenaire, se faisait payer à boire par les ouvriers, en l'honneur du 14 juillet, sous prétexte qu'il avait été jadis prisonnier de la Bastille.

On calculait.
1878, 1789... il avait onze ans, alors... Oh ! les horreurs de l'ancien régime !

Et on lui demande avec intérêt :
« Combien de temps avez-vous été enfermé dans ces cachots ? »

Le bon vieillard, d'une voix sépulchrée : Trente ans !

Et tout le monde répétait avec une indignation naïve :
« C'est affreux à penser ! A l'âge de onze ans, avoir déjà passé trente ans sous les verrous ! »

Au restaurant :
Premier consommateur. — Le melon, qu'est-ce que c'est, un légume ou un fruit ?

Second consommateur, cherchant. — Hum !...
Le garçon, avec condescendance. — C'est un hors-d'œuvre !...

Le bisaïeul fait encore partie de la famille. Mais il est si vieux qu'il n'a plus de forces et passe ses journées dans son fauteuil.

Le petit-fils, âgé de cinq ans, a entendu petite mère dire, l'autre jour, que grand papa est tombé en enfance.

Depuis ce temps, l'enfant regarde le vieillard avec étonnement.

Hier, après avoir longtemps joué à ses pieds, il releva soudain la tête :

— Tu ne peux plus te promener, grand-papa, interrogea-t-il ; mais tu marchais bien, dis, quand tu étais vieux ?

Les membres du Congrès sont réunis au banquet d'adieu.

Petit colloque de deux maîtres d'hôtel :
— Le Congrès a fini de dîner, il n'a pas demandé l'addition !

— Ah ! sapsist ! Aujourd'hui, c'est peut-être le Turc qui régale !

Où l'a-propos va-t-il se nicher ?
On lit sur l'enseigne d'un marchand de fenêtres et de jalousies de la rue Chapon :

AU SHAH DE PERSE

A vendre d'occasion :
Quinze cents belles persiennes !

Un jeune employé, entré le matin même dans un ministère, prend papier, plume et encre, et se livre à un long calcul. Puis, il s'écrie, en soupirant :

— Encore 29 ans 364 jours, avant de pouvoir prendre ma retraite !

Théâtre de Saumur.

Dimanche 24 juillet 1878.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

NINICHE

Comédie-opérette en 3 actes, de MM. Hennequin et Millaud, musique de M. Boulard.

Grand succès du théâtre des Variétés.

M. Emmanuel, du théâtre des Variétés, remplira le rôle de Grégoire ;

M. Edouard Georges, du théâtre des Bouffes, celui du comte Corniski ;

M^{lle} Louveau, première chanteuse d'opérette, jouera Niniche.

Musée des Familles et Modes Vraies. (Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac ; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castilestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,424 : M. et M^{me} Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,724 : M^{me} Chauvel Pizzalat, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — LÉON PRYCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 7 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 14 fr. ; de 48 tasses, 28 fr. ; de 120 tasses, 70 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean ; GONDRAND ; BESSON, successeur de TEXIER ; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière ; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet ; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANERON-BUREAU, 63, place Rouge ; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale ; JACOMÉTY, confiseur ; EMILE RICHARD, épicer, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JUILLET 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
77 25			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	846 25			Canal de Suez	766 25			
108	1 00		Soc. gén. de Crédit industriel et	875			Crédit Mobilier esp.	710			
114 50			comin., 125 fr. p.	186 25			Société autrichienne.	580			8 75
502 50			Crédit Foncier d'Autriche	177 50			OBLIGATIONS.				
925			Charentes, 500 fr. t. p.	72 50			Orléans	335			
530			Est	675			Paris-Lyon-Méditerranée.	349 50			
527			Paris-Lyon-Méditerranée.	1580			Est	326 75			
409			Midi	820			Nord	359 50			
895			Nord	1365			Ouest	347 50			
511 50			Orléans	1167 50			Midi	346			
508 75			Orléans	747 50			Charentes	377			
3160			Ouest	1365			Vendée				
763 75			Vendée, 500 fr. t. p.	820			Canal de Suez	555			
615			Compagnie parisienne du Gaz								
860			C. gén. Transatlantique								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 13 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus-mixte.
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — omnibus-mixte.
4 — 10 — — — — — omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.
(s'arrête à Angers.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — — — — omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — — omnibus-mixte.
12 — 10 — — — — — omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — omnibus-mixte.
Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1877).
Prix du volume broché 7 fr. »
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1877.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 50 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent.
1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 45 fr.
cart., doré sur tranche 18

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
Pour entrer de suite en jouissance,
UNE MAISON
A Saumur, rue Beaurepaire, 12,
Comprenant : quatre caves voûtées ; salon et salle à manger parquetés ; cuisine, cours avec pompe ; — au premier étage, deux chambres, grand cabinet, balcon sur la rue ; — au second étage, deux chambres et un cabinet ; — le tout garni de placards ; Mansardes et greniers au-dessus.
Facilités de paiement.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (364)

A VENDRE
MAISON
A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 9,
Comprenant : cour, caves, deux chambres à feu et grenier.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (343)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 73.
Six chambres à coucher avec cabinets, cour, remise, écurie et vastes servitudes.
S'adresser, pour visiter l'immeuble, à M^e CLOUARD et, pour traiter, à M. LEBOU, propriétaire à Doué, ou à M^e CLOUARD. (310)

A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
UNE MAISON
AVEC JARDIN ET SERVITUDES
Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.
S'adresser à LACHAUME, argeubusier, rue Nationale, 49, à Saumur.

A CEDER
POUR CAUSE DE SANTÉ,
BOUTIQUE D'ÉPICERIE
Rue du Pressoir-Saint-Antoine, 17.
On pourrait louer la maison pour toute autre industrie. (331)

Commune de Neuillé.
ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Neuillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Neuillé, le dimanche 4 août 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :
1^o 900 mètres courants de terrassements 990 f. »
2^o 900 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien 3,441 25
3^o Somme à valoir pour dépenses imprévues 68 75
Total 4,500 »

Les devis et cahier des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

MAGASINS DE LA GLANEUSE
MERCERIE ET MODES
Rue Saint-Jean, à Saumur.

E. SABATIER
Demande un garçon de magasin.
Inutile de se présenter sans de bonnes références. (362)

VIN DE PROPRIÉTAIRE.
Garanti naturel et non plâtré.
J'expédie franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^o Hyp. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

LA VENTE A LA CRIÉE
Est transférée
Rue du Petit-Mauro, n° 6.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Blange, n° 4.

UNE PERSONNE, ayant quelques heures à disposer, demande des écritures.
S'adresser au bureau du journal.

MUSÉE DES FAMILLES
Une livraison par mois, avec douze magnifiques gravures : un splendide volume par an. *Nouvelles, Histoire, Science, Voyages, Beaux-Arts, Religion, Actualité, Moralité irréprochable.* Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Berthon, Commettant, Victor Perceval, Deslys, R. de Navery, Verne, etc. — Illustrations par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, Morin, Vierge, G. Gilbert, etc. — COLLECTION : les 30 premiers volumes, 4 fr. chacun ; les volumes suivants, 31 à 42, 6 fr., et 43 à 44, 7 fr. et 8 fr. 50, franco.
Envoi d'un numéro spécimen contre 50 centimes en timbres-poste.

Complément facultatif du MUSÉE.
MODES VRAIES
TRAVAIL EN FAMILLE
Le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderie, Crochet, Tapiserie, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnées en broderie. Paris, 7 fr. par an. Départements, franco, 8 fr. 50 ; avec le MUSÉE, 13 fr. et 16 fr., franco.
Bureaux : rue Saint-Roch, 29.
45^e Année — 1878.

ABONNEMENT ANNUEL COMMENÇANT EN JANVIER.
MUSÉE SEUL :
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
MUSÉE et MODES réunis :
Paris 13 fr. »
Départements 16 »
(Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

EXPOSITION UNIVERSELLE
Voyage gratuit à Paris
(Aller et retour en toutes classes).
ADMINISTRATION :
Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.
L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.
Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
L. LE BRAS, BANQUIER
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 400 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaux.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
Rue Saint-Nicolas, 29, Saumur.

Volières, Poulaiers, Faisanderies, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre.
Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chiens pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

NOTA. — Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 400 kg.
Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.
BANDAGES HERNIAIRES
DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, À PARIS.
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.
Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches.
M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie, toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
PRIX MODÉRÉS.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.